



COMMUNE DE LOIRE-ATLANTIQUE  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ N° 2024-04-235-PM AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**La Maire de Piriac-sur-Mer,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1, L.2213-2, et 2213-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R.610-5 et R.644-2 concernant la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par arrêtés de police et les entraves au domaine public routier,

**Vu** le Code la Route notamment l'article L.411-1,

**Vu** le code de la Voirie Routière et notamment les articles L.113-2 et L.116-2 al 1,

**Vu** la demande de stationnement, de madame HARTMANN Séverine directrice de l'école les Roselières commune de Saint-Lyphard.

**Considérant** qu'en raison d'une manifestation sur la place du Lehn, commune de Piriac-sur-Mer, nécessitant l'occupation du domaine public, le mardi 7 mai 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu d'optimiser l'exécution en toute sécurité de la manifestation en préservant les automobilistes, les piétons et les exécutants de la mission.

### ARRÊTE

#### Article 1er :

La place du Lehn, entendue ici comme la totalité de l'esplanade située entre la rue des Cap Horniers, la rue de la Butte et la rue de la Plage le long de la plage Saint-Michel, face au commerce « La Brasserie la Station » sera expressément dévolue à la manifestation du jeu de l'oie le mardi 7 mai 2024, à partir de 09h00 et jusqu'à la fin de la manifestation.

#### Article 2 :

##### Place du Lehn :

Des barrières seront mises en place par le personnel du Centre Technique Municipal afin de matérialiser l'interdiction de stationner à partir du vendredi 3 mai 2024 matin.

Le présent arrêté sera apposé, pour être opérationnel, dès le vendredi 3 mai 2024 09 heures.

#### Article 3 :

Madame la Maire de Piriac-sur-Mer, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services techniques, la Police Municipale, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Publié ou Notifié, le :

Affiché, le :

Fait à Piriac-sur-Mer,  
Le 20 avril 2024

La MAIRE,  
Emmanuelle DACHEUX

